

## **ASSEMBLÉE DU 28 février 2019**

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 28 février 2019 à 16 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général  
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés

Est absent :

Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

Aucune question n'a été soulevée.

**CA-2019-008**

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
  
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 31 janvier 2019
  
3. **Direction générale**
  - 3.1 Signature de l'entente entre la Ville de Gatineau et la STO - Rapibus
  - 3.2
  
4. **Direction - gestion de projets**
  - 4.1

5. **Direction des finances**
  - 5.1
  
6. **Direction développement, marketing et communications**
  - 6.1 Acquisition d'un terrain sur la rue Georges pour l'aménagement d'un nouveau parc-o-bus
  
7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Octroi de contrat – élévation de la tuyauterie intérieure et installation de passerelles d'entretien au Centre administratif Antoine-Grégoire (CAAG)
  - 7.2 Octroi de contrat - entretien et garantie du SAEIV
  - 7.3 Lettres d'entente amendant la convention collective des chauffeurs urbains et employés du Service de l'entretien
  - 7.4 Création de treize (13) postes réguliers d'employés au Service de l'entretien
  - 7.5
  
8. **Direction des ressources informationnelles**
  - 8.1 Création de poste - architecte de solutions d'Intelligence d'Affaires (BI)
  - 8.2
  
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1 Confirmation de statut de M. Patrick Leclerc au poste de directeur du Développement, du marketing et des communications (DDMC)
  - 9.2
  
10. **Direction de l'approvisionnement**
  - 10.1
  
11. **Levée de l'assemblée**

CA-2019-009

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 31 janvier 2019**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 janvier 2019  
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-010

**Signature de l'entente entre la Ville de Gatineau et la STO - Rapibus**

---

ATTENDU QU'avec son projet Rapibus, la Société a doté la Ville de Gatineau d'un corridor de douze (12) kilomètres bidirectionnels, mais également d'un corridor cyclable multifonctionnel en partie en site propre, adjacent au corridor Rapibus;

ATTENDU QUE le corridor cyclable a été identifié comme une artère dans le plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau et la Société sont des partenaires travaillant en synergie et en collaboration;

ATTENDU QUE la Société et la Ville de Gatineau ont convenu d'une entente visant à faciliter l'échange, la coordination et la collaboration entre elles eu égard au projet Rapibus;

ATTENDU QUE cette entente précise clairement les rôles, obligations et responsabilités d'entretien et de remplacement des divers équipements et infrastructures reliés au corridor Rapibus;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé l'entente entre la Société et la Ville de Gatineau et que la présidente, Madame Myriam Nadeau, ainsi que le secrétaire corporatif et responsable du contentieux, Maître Richard Vézina, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2019-011**

**Acquisition d'un terrain sur la rue Georges pour l'aménagement d'un nouveau parc-o-bus**

---

ATTENDU QUE le but 2 du plan stratégique 2017-2026 est de jouer un rôle actif dans l'aménagement et le développement du territoire au profit d'un réseau de transport collectif performant et accessible;

ATTENDU QUE la Société prévoit l'intégration de solutions multimodales en complément au service actuel, tel que l'aménagement de parc-o-bus;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain où se situe le parc-o-bus de l'Encan prévoit développer son lot, ce qui force sa fermeture;

ATTENDU QUE les travaux de construction d'un nouveau parc-o-bus dans le secteur Buckingham sont admissibles à une subvention à la hauteur de 90% de 1,5 M\$, excluant l'acquisition de terrain, dans le programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC);

ATTENDU QUE le parc-o-bus doit être opérationnel avant le 31 mars 2020 selon les conditions de la subvention PAFFITC;

ATTENDU QUE la Société a négocié l'achat d'un terrain situé à l'adresse civique 1069, rue Georges à Gatineau, secteur Buckingham, au montant de 310 000 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-018;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE la Société soit, et elle est par les présentes, autorisée à acquérir de 9104-5302 Québec inc., un immeuble, portant l'adresse civique 1069, rue George à Gatineau, secteur Buckingham, au prix de 356 422,50 \$, taxes

incluses, le tout selon les modalités et conditions prévues à l'offre d'achat acceptée par le vendeur le 27 février 2019;

QUE la présidente et le secrétaire corporatif et responsable du contentieux de la Société soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, l'acte d'acquisition à intervenir ainsi que tout autre document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2019-012**

**Octroi de contrat – élévation de la tuyauterie intérieure et installation de passerelles d'entretien au Centre administratif Antoine-Grégoire (CAAG)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public en vue d'octroyer un contrat pour l'élévation de la tuyauterie intérieure et l'installation de passerelles d'entretien au CAAG et que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme, à savoir :

Soumissionnaire	Prix incluant les taxes
6739741 CANADA INC. (Gestion DMJ)	526 175,96 \$
Les Industries GC2L	618 592,93 \$
DLS Construction inc.	683 841,41 \$

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement ainsi que la Direction des opérations recommandent de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de 6739741 CANADA INC. (Gestion DMJ);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-017;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'élévation de la tuyauterie intérieure et l'installation de passerelles d'entretien au CAAG soit octroyé à la firme 6739741 CANADA INC. (Gestion DMJ), au montant de 526 175,96 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2019-013**

**Octroi de contrat – entretien et garantie du SAEIV**

---

ATTENDU QUE la Société s'est dotée d'un nouveau système d'aide à l'exploitation et d'informations aux voyageurs (SAEIV), fourni par INEO Systrans en 2016, au coût de 7 813 776 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE l'ensemble du parc d'autobus, soit trois cent treize (313) autobus, est équipé du système SAEIV depuis le 26 novembre 2017;

ATTENDU QUE les frais d'entretien et de garantie de l'ensemble du système SAEIV étaient à la charge du fournisseur pour la première année, suivant l'acceptation provisoire du projet par la Société;

ATTENDU QU'il y a lieu de maintenir une garantie des équipements et de bénéficier d'une assistance du fournisseur pour les applications;

ATTENDU QU'INEO Systrans, fournisseur unique des garanties et support matériel de son système, a soumis une offre de service et que le prix total soumis pour le contrat d'entretien et garantie – périmètre de base pour la deuxième année, s'élève à 209 191,27 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE les fonds requis pour l'année 2019 seront puisés à même les surplus des années antérieures, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-016;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat d'entretien et garantie du SAEIV, pour la période allant du 24 novembre 2018 au 23 novembre 2019, soit octroyé à la firme INEO Systrans, fournisseur du système SAEIV, au montant de 240 517,66 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2019-014**

**Lettres d'entente amendant la convention collective des chauffeurs urbains et employés du Service de l'entretien**

---

ATTENDU QUE la convention collective liant la Société et le Syndicat Uni du Transport (local 591) a été signée le 3 novembre 2017;

ATTENDU QUE tels que rédigés, certains articles laissent place à l'interprétation;

ATTENDU QUE les parties ont eu des échanges afin de discuter des enjeux et de convenir de nouveaux textes dans le but de faciliter l'application desdits articles relatifs aux chauffeurs « réserves »;

ATTENDU QUE toute modification apportée à la convention collective doit être approuvée par le Conseil de la Société;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
ET RÉSOLU :

QUE les lettres d'entente suivantes modifiant les textes de la convention collective des chauffeurs urbains et employés du Service de l'entretien, jointes en annexe, soient approuvées :

- 2019-01
- 2019-02
- 2019-03
- 2019-04

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-015

**Création de treize (13) postes réguliers d'employés au Service de l'entretien**

---

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place un Programme d'aide au développement du transport en commun 2018-2020 et que la Société participe à ce programme;

ATTENDU QUE des ajouts de service sont prévus pour septembre 2019;

ATTENDU QUE l'ajout de main-d'œuvre est nécessaire et doit être en poste dès le 1<sup>er</sup> avril 2019 pour être opérationnelle pour septembre 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de treize (13) ressources, dont dix (10) mécaniciens, Classe II - Général, deux (2) préposés à l'entretien des véhicules et d'un (1) contremaître;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, à même le budget d'ajout de services, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-015;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE soient créés treize (13) nouveaux postes au Service de l'entretien, dont dix (10) mécaniciens Classe II - Général, deux (2) préposés à l'entretien des véhicules et d'un (1) contremaître et que ces ressources soient embauchées dès le 1<sup>er</sup> avril 2019;

QUE l'organigramme de la Direction des opérations soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-016

**Création de poste – architecte de solutions d'Intelligence d'Affaires (BI)**

---

ATTENDU QUE la Société possède, par le biais de ses applications, une énorme quantité de données brutes qu'elle doit traiter et exploiter;

ATTENDU QUE ces données sont utilisées en grande partie pour l'orientation et les décisions sur l'évolution de l'offre de service et la performance du réseau;

ATTENDU QU'il est recommandé de créer un poste à la Direction des ressources informationnelles, rattaché au personnel d'encadrement, dont la principale tâche sera de développer et participer à la mise en place de l'architecture d'Intelligence d'Affaires (BI) ainsi que les standards en incluant l'analytique avancée;

ATTENDU QUE les fonds requis seront puisés du poste budgétaire « Imprévu », comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-014;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE soit créé un poste d'architecte de solutions d'Intelligence d'Affaires (BI) à la Direction des ressources informationnelles, sous la classe CI-5 de la grille salariale rattachée au personnel d'encadrement;

QUE l'organigramme de la Direction des ressources informationnelles soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2019-017**

**Confirmation de statut de Monsieur Patrick Leclerc au poste de directeur du Développement, du marketing et des communications (DDMC)**

---

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Leclerc a été nommé au poste de directeur du Développement, du marketing et des communications à compter du 26 février 2018, comme en fait foi la résolution CA-2018-011;

ATTENDU QUE le Recueil des conditions de travail des employés cadres prévoit que tout nouvel employé est soumis à une période de probation de douze (12) mois;

ATTENDU QUE Monsieur Leclerc a complété sa période de probation à la satisfaction du directeur général;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE le statut régulier au poste de directeur du Développement, du marketing et des communications soit accordé à Monsieur Patrick Leclerc en date du 26 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2019-018**

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 21.

Adoptée à l'unanimité

---

Myriam Nadeau,  
Présidente

---

Ghislaine Laforest,  
Secrétaire d'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux